

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
12 juillet 2002
Français
Original: arabe

Assemblée générale
Cinquante-sixième session
Point 42 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité
Cinquante-septième année

**Lettre datée du 11 juillet 2002, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que, dans la nuit du 3 au 4 juillet 2002, à 1 h 30, une patrouille israélienne s'est arrêtée devant la porte est de la colonie de Moutella, située en face de la mosquée « Al-Qaem » à Kafr Killa. Des soldats sont descendus de véhicules de type « Hummer », ont ouvert la porte susmentionnée et sont passés de l'autre côté de la clôture technique, sur le territoire libanais. Six d'entre eux se sont arrêtés devant la porte, et un septième s'est mis debout sur un bloc de ciment, à 7 mètres environ de la clôture. Trois minutes plus tard, une patrouille de l'unité indienne de la FINUL, en provenance de la plaine de Khiyam, s'est arrêtée à proximité des soldats israéliens et du bloc de ciment, avant de quitter les lieux. Dix minutes plus tard, elle est revenue accompagnée d'une autre patrouille, et ses éléments se sont placés devant les soldats israéliens, après que des membres de la résistance eurent été mobilisés devant la porte.

Après s'être rendu sur place, le chef du service de liaison international, le lieutenant René de Coin, a estimé qu'il ne s'agissait pas là d'une violation, mais plutôt d'une provocation flagrante dirigée contre le Liban, les soldats israéliens ayant franchi la porte susmentionnée sans informer la FINUL qu'ils avaient l'intention de le faire. Il a rejeté sur la partie israélienne l'entière responsabilité de cette situation explosive et l'a mise en garde contre de nouveaux incidents de ce genre.

Le Gouvernement libanais considère que le franchissement par les soldats israéliens de cette porte, située à proximité du point 136 à l'ouest de Moutella, sous prétexte de réparer la clôture, constitue une grave provocation dirigée contre le Liban, d'autant que la FINUL n'a pas été informée au préalable de cette opération, qui a eu lieu à une heure tardive. Qui plus est, cet incident survient alors que la région est sur le qui-vive, ce qui aurait pu provoquer, et pourrait provoquer à l'avenir si de tels incidents venaient à se reproduire, une réaction de la part de la population libanaise et de la résistance, ce qui aurait de graves conséquences.



Compte tenu de ce qui précède, le Liban tient à protester auprès de vous contre ces provocations israéliennes délibérées et planifiées, d'autant qu'elles interviennent à un moment délicat et qu'elles s'accompagnent d'une campagne de dénigrement menée par Israël contre le Liban, tant sur le plan politique que dans les médias.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 42 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Houssam Asaad **Diab**
